MDxHealth

Société Anonyme

CAP Business Center Zone Industrielle des Hauts-Sarts Rue d'Abhooz 31 4040 Herstal, Belgique TVA BE 0479.292.440 RLP Liège

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES TENUE LE 27 MAI 2016

Ce jour, le 27 mai 2015, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de MDxHealth SA (la "Société") est tenue à l'adresse suivante: Regus Brussels, Pegassuslaan 3, 1831 Diegem, Belgique.

COMPOSITION DU BUREAU

L'assemblée générale annuelle des actionnaires est ouverte à 10:00 heures par Dr. Jan Groen, administrateur exécutif, Président faisant fonction, le Président du conseil d'administration étant empêché.

Conformément aux statuts de la Société, le Président faisant fonction désigne Mr. Jean Scelso en qualité de secrétaire.

Sur proposition du Président faisant fonction, l'assemblée désigne les personnes suivantes parmi les actionnaires ou leurs représentants comme scrutateurs: Mme Ruth Devenyns et Mr Laurent Sloot.

Le Président faisant fonction constitue, ensemble avec le secrétaire et les scrutateurs, le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

En outre, les administrateurs suivants de la Société sont présents: Mme Ruth Devenyns.

Les membres suivants du management sont également présents à l'assemblée générale annuelle des actionnaires : Christopher Thibodeau, Francis Ota, Joseph Sollee.

DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT FAISANT FONCTION

Le Président faisant fonction fait les déclarations suivantes à propos de la convocation et de la composition de l'assemblée.

Ordre du jour

Le Président faisant fonction expose que la présente assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour et les propositions de résolutions suivantes:

1. Rapports sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes annuels consolidés

Communication et discussion (a) du rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015; (b) du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31

4

\$



décembre 2015; et (c) du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

2. Approbation des comptes annuels statutaires

Communication, discussion et approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 et approbation de l'affectation du résultat tel que proposé par le conseil d'administration.

<u>Proposition de résolution</u>: L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et d'approuver l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

3. <u>Comptes annuels consolidés</u>

Communication et discussion des comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

4. Décharge de responsabilité des administrateurs

Décharge de responsabilité des administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

<u>Proposition de résolution</u>: L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge à chacun des administrateurs qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

5. Décharge de responsabilité du commissaire

RECEIVED TO SEE THE RESIDENCE TO

Décharge de responsabilité du commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

<u>Proposition de résolution</u>: L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge au commissaire qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

6. Rapport de rémunération

Communication, discussion, et approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

<u>Proposition de résolution</u>: L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Nomination de LabDx L.L.C., représentée par Mr. Walter Narajowski, en tant qu'administrateur

Le 28 mai 2010, LaurelWey Consulting LLC, représentée par Mr. Mark Myslinksi, a été nommée en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société. Le 2 octobre 2015, LaurelWey Consulting LLC, représentée par Mr. Mark Myslinksi, a démissionné en tant qu'administrateur et LabDx L.L.C., représentée par Mr. Walter Narajowski, a été nommée par



le conseil d'administration de la Société en vue de remplacer LaurelWey Consulting LLC, représentée par Mr. Mark Myslinksi, en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société. Par conséquent, et en tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de confirmer la nomination de LabDx L.L.C., représentée par Mr. Walter Narajowski. Pour plus d'information à propos de Mr. Walter Narajowski, il est fait référence au rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires confirme la nomination de LabDx L.L.C., représentée par Mr. Walter Narajowski, en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés belge et l'article 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise, pour une durée à partir de sa nomination initiale et s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Il apparait des informations à la disposition de la Société et d'information fournie par Mr. Walter Narajowski que LabDx L.L.C. et Mr. Walter Narajowski satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

8. <u>Nomination de Hasseltberg BVBA, représentée par Mme Ruth Devenyns, en tant qu'administrateur</u>

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration prend note de la fin du mandat de Mme Ruth Devenyns en tant qu'administrateur de la Société et recommande de nommer Hasseltberg BVBA, représentée par Mme Ruth Devenyns, en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société. Pour plus d'information à propos de Mme Ruth Devenyns, il est fait référence au rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Hasseltberg BVBA, représentée par Mme Ruth Devenyns, en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés belge et l'article 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise, avec effet immédiat et pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Il apparait des informations à la disposition de la Société et d'information fournie par Mme Ruth Devenyns que Hasseltberg BVBA et Mme Ruth Devenyns satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

9. Nomination de Mr. Mark Shaffar en tant qu'administrateur

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de nommer Mr. Mark Shaffar (ou, au choix de Mr. Mark Shaffar, une société de management contrôlée par Mr. Mark Shaffar et avec Mr. Mark Shaffar en tant que représentant permanent) en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société. Mr. Mark Shaffar est consultant et conseiller chez Shaffar LLC depuis mai 2014 et est administrateur chez Biocartis Group NV depuis juin 2015. Il a trente-neuf ans d'expérience



9

dans le secteur de la biotechnologie, ayant détenu plusieurs positions diverses au sein de Abbott Laboratories, en ce compris vice-président de division pour acquisitions et licences pendant douze ans, directeur de technologie d'acquisitions et licences pendant sept ans et directeur d'acquisitions et licences pendant cinq ans. Mr. Mark Shaffar a obtenu un master avec une majeur en politique de management, finance de Northwestern University Kellogg Graduate School of Management et un bachelier en biochimie de University of Wisconsin-Madison.

Proposition de résolution: L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Mr. Mark Shaffar, soit directement soit, tel qu'il sera indiqué par Mr. Mark Shaffar lors de l'assemblée générale des actionnaires, à travers la nomination de Shaffar LLC ou une telle autre société de management contrôlée par Mr. Mark Shaffar et avec Mr. Mark Shaffar en tant que représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés belge et l'article 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise, avec effet immédiat et pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Il apparait des informations à la disposition de la Société et d'information fournie par Mr. Mark Shaffar que Shaffar LLC et Mr. Mark Shaffar satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Convocations

Le Président faisant fonction déclare que, conformément à l'article 533 du Code des sociétés, les convocations pour la présente assemblée générale des actionnaires, reprenant entre autres l'ordre du jour, les résolutions proposées et d'autres informations requises par le Code des sociétés, ont été publiées trente (30) jours calendrier avant cette assemblée dans:

- le Moniteur belge du 26 avril 2016; et
- Le Soir du 26 avril 2016.

Des exemplaires des publications sont présentés au bureau et paraphés par les membres du bureau. Ceux-ci seront conservés dans les registres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Le Président faisant fonction déclare que, conformément aux articles 533 et 535 du Code des sociétés, les avis de convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires ont également été envoyés par courrier au moins trente (30) jours calendrier avant la tenue de l'assemblée aux administrateurs de la Société, au commissaire de la Société, aux titulaires d'actions nominatives émis par la Société et aux titulaires de warrants.

Les pièces afférentes à ces convocations sont à titre de preuve, présentées à l'assemblée pour consultation. Ces pièces seront annexées au présent procès-verbal en <u>Annexe A</u> et conservées avec le procès-verbal de cette assemblée dans les livres de la Société.

En outre, à partir du 26 avril 2016, la documentation suivante a été mise à la disposition du public et des titulaires de titres émis par la Société sur le site web de la Société (<u>www.mdxhealth.com</u>) ainsi qu'au siège social de la Société:

- la convocation à l'assemblée générale annuelle;



- les documents à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires auxquels il est fait référence dans l'ordre du jour;
- un aperçu du nombre total d'actions et de droits de vote à la date de la convocation;
- un formulaire de participation pour les titulaires de titres émis par la Société;
- un formulaire de procuration pour permettre aux titulaires de titres émis par la Société d'être représentés à l'assemblée générale annuelle des actionnaires par un mandataire; et
- une note explicative sur les sujets et les résolutions proposées à l'ordre du jour.

La Société n'a reçu aucune requête, telle que décrite dans le Code des sociétés, d'actionnaires qui, seul ou ensemble avec d'autres actionnaires, détiennent au moins 3% du capital social de placer des sujets additionnels à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et/ou de proposer des projets de résolutions liés à des sujets qui ont été ou doivent être inclus dans l'ordre du jour.

Registre et liste de présence

La date d'enregistrement pour l'assemblée générale des actionnaires était le vendredi 13 mai 2016 à minuit (00h00 HAEC, heure avancées d'Europe centrale). Conformément à la législation applicable, seules les personnes qui sont titulaires de titres émis par la Société à la date d'enregistrement susmentionnée ont le droit de prendre part et, le cas échéant, de voter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Un registre a été préparé avec mention de (i) l'identité des titulaires de titres et leur domicile ou siège social, (ii) le nombre d'actions détenues à la date d'enregistrement, et (iii) une description des documents qui indiquent la détention d'actions à la date d'enregistrement. Ce registre est annexé au présent procès-verbal en Annexe B.

En outre, une liste de présence a aussi été établie, avec mention de (i) l'identité des actionnaires qui participent à l'assemblée, (ii) les domiciles ou sièges sociaux de ces actionnaires, (iii) le cas échéant, l'identité des mandataires de ces actionnaires, et (iv) le nombre d'actions que ces actionnaires détenaient à la date d'enregistrement et avec lesquelles ils prennent part au vote. La liste de présence indique également les administrateurs et le commissaire qui sont présents à l'assemblée, ainsi que les titulaires des warrants émis précédemment par la Société, présents ou représentés à l'assemblée. La liste de présence a été signée par les actionnaires, les administrateurs et le commissaire, ou leurs mandataires. Elle a également été signée, le cas échéant, par les titulaires des warrants ou leur(s) représentant(s) respectif(s) et indique, outre leur identité, le nombre et la nature des warrants détenus par eux. Elle est annexée au présent procès-verbal en <u>Annexe C</u>. Les éventuelles procurations y afférentes seront également conservées avec la liste de présence et le procès-verbal de cette assemblée dans les livres de la Société.

Le commissaire de la Société, BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, est représenté à la présente assemblée par M. Gert Claes, réviseur d'entreprises.

Le registre et la liste de présence sont présentés au bureau et sont par la suite arrêtés, paraphés et signés par les membres du bureau. Le registre et la liste de présence seront conservés dans les registres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Tous les titulaires de titres émis par la Société présents ou représentés à l'assemblée repris dans le registre et les listes susmentionnées ont respecté les formalités afin d'être admis à l'assemblée générale annuelle des actionnaires conformément aux statuts de la Société, au Code des sociétés et tel qu'in diqué dans la convocation.



Les certificats qui furent déposés relativement aux actions dématérialisées, les lettres qui furent introduites relativement aux actions nominatives et, le cas échéant, les procurations soumises par les actionnaires seront conservés dans les registres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

Actions présentes

Le Président faisant fonction expose que le capital social de la Société s'élève à EUR 36.111.083,86 et est représenté par 45.269.633 actions, sans valeur nominale, chacune représentant la même fraction du capital social de la Société. Sur base de la liste de présence susmentionnée et de la vérification de l'admission à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, il apparait que 14.902.783 actions au total ou 32,92% des actions émises et existantes, sont présentes ou représentées à l'assemblée.

Droits de vote

Actions

Le Président faisant fonction expose que, conformément à l'article 545 du Code des sociétés, nul ne peut prendre part au vote pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux titres dont il a notifié la possession et en a dument informé la Société, au moins vingt (20) jours avant la date de l'assemblée, conformément aux articles 514 ou 515, alinéa premier du Code des sociétés.

Conformément à l'article 515 du Code des sociétés et à l'article 14 des statuts de la Société, les seuils pertinents pour une notification sont fixés à trois pour cent (3%), cinq pour cent (5%) et les multiples de cinq pour cent (5%) des droits de vote en circulation.

Pour l'ensemble des actionnaires présents ou représentés, il est établi que ceux-ci prennent part au vote avec toutes les actions qu'ils ont présentées.

Warrants

Le Président faisant fonction expose que, conformément à l'article 537 du Code des sociétés, les titulaires de warrants émis par la Société peuvent participer à la présente assemblée mais avec voix consultative seulement.

Quorum et vote

Conformément au Code des sociétés, il n'y a pas d'exigence de quorum pour la délibération et le vote sur les sujets repris à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Chacune des propositions de résolution sous les sujets repris à l'ordre du jour susmentionné sera adoptée si elle est approuvée à une majorité simple des voix valablement émises.

Chaque action donne droit à une voix.

Tiers admis à l'assemblée

Mis à part les titulaires de titres admis à l'assemblée, un certain nombre de personnes participe à l'assemblée, tels que certains membres du management de la Société ainsi que certains membres du personnel de la Société contribuant à la bonne organisation logistique de l'assemblée.





VÉRIFICATION DE LA CONVOCATION ET DE LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE

Les déclarations susmentionnées du Président faisant fonction sont vérifiées et approuvées par tous les membres de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Ensuite, l'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine et confirme qu'elle a été valablement convoquée et est valablement constituée et est autorisée à délibérer et voter sur les sujets repris à l'ordre du jour de l'assemblée.

DÉLIBÉRATION ET RÉSOLUTIONS

Sur proposition du Président faisant fonction, l'assemblée entaine l'examen des sujets à l'ordre du jour.

Présentation des documents

Le Président faisant fonction résume les sujets à l'ordre du jour de l'assemblée.

Le Président faisant fonction présente à l'assemblée la documentation suivante qui a été mentionnée dans les premiers sujets de l'ordre du jour de l'assemblée:

- le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015;
- le rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015;
- le rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015;
- les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015;
- les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015; et
- le rapport de rémunération.

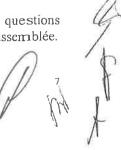
Le Président faisant fonction déclare que ces documents ont été mis à la disposition des administrateurs, du commissaire et des titulaires de titres émis par la Société conformément aux statuts de la Société et au Code des sociétés. Le Président faisant fonction indique également que ces documents ont été mis à la disposition des titulaires de titres émis par la Société et du public via le site web de la Société. Les documents concernés seront conservés dans les registres de la Société avec le procès-verbal de cette assemblée.

L'assemblée acte que la documentation a été présentée. L'assemblée décharge le Président faisant fonction de la lecture de la documentation qui a été présentée.

Le Président faisant fonction donne ensuite une brève explication du rapport de rémunération, qui doit être soumis pour approbation à l'assemblée générale.

Questions

Suite à la présentation susmentionnée, il est donné à l'assemblée l'opportunité de poser des que stions relativement aux documents présentés à l'assemblée et aux sujets repris à l'ordre du jour de l'assemblée.



Délibération et votes

Ensuite, sur proposition du Président faisant fonction, l'assemblée générale procède à la délibération et aux votes relatifs à chaque sujet repris à l'ordre du jour.

Les sujets à l'ordre du jour sont traités individuellement.

1. Rapports sur les comptes annuels statutaires et sur les comptes annuels consolidés

Ce point à l'ordre du jour concerne la discussion (a) du rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015; (b) du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015; et (c) du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ces documents soit annexée au présent procès-verbal en <u>Annexe D</u>.

Ce point à l'ordre du jour ne requiert pas de résolution.

2. Approbation des comptes annuels statutaires

Ce point à l'ordre du jour concerne la discussion et l'approbation des comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2015 et approbation de l'affectation du résultat tel que proposé par le conseil d'administration.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ce document soit annexée au présent procès-verbal en Annexe E.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 100%.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires (non consolidés) de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et d'approuver l'affectation du résultat annuel tel que proposé par le conseil d'administration.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés: 14.902.783 soit 32,92% du capital social
- (b) Votes pour ladite résolution: 14.902.783
- (c) Votes contre ladite résolution: 0
- (d) Abstentions: 0

3. Comptes annuels consolidés

Ce point à l'ordre du jour concerne la discussion des comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Le Président faisant fonction ordonne qu'une copie de ce document soit annexée au présent procès-verbal en Annexe F.

Ce point à l'ordre du jour ne requiert pas de résolution.

présent 8

4. Décharge de responsabilité des administrateurs

Ce point à l'ordre du jour concerne la décharge de responsabilité individuelle de chaque administrateur en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 98,10%.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge à chacun des administrateurs qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

(a) Votes prononcés: 14.902.783 soit 32,92% du capital social

(b) Votes pour ladite résolution: 14.619.983

(c) Votes contre ladite résolution ; 282.800

(d) Abstentions: 0

5. <u>Décharge de responsabilité du commissaire</u>

Ce point à l'ordre du jour concerne la décharge de responsabilité du commissaire en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 98,09%:

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder la décharge au commissaire qui était en fonction au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 pour l'exercice de son mandat au cours de cet exercice social.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

(a) Votes prononcés: 14.902.783 soit 32,92% du capital social

(b) Votes pour ladite résolution: 14.618.033

(c) Votes contre ladite résolution: 282.800

(d) Abstentions:1.950

6. Rapport de rémunération

Ce point à l'ordre du jour concerne la discussion et l'approbation du rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel combiné du conseil d'administration sur les comptes annuels consolidés et sur les comptes annuels statutaires (non consolidés) pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 92,57%.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

(a) Votes prononcés: 14.902.783 soit 32,92% du capital social

(b) Votes pour ladite résolution: 13.795.907

(c) Votes contre ladite résolution: 1.106.876

(d) Abstentions: 0



7. <u>Nomination de LabDx L.L.C.</u>, représentée par Mr. Walter Narajowski, en tant qu'administrateur

Ce point à l'ordre du jour concerne la nomination d'un administrateur.

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de confirmer la nomination de LabDx L.L.C., représentée par Mr. Walter Narajowski.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 98,10%.

L'assemblée générale des actionnaires confirme la nomination de LabDx L.L.C., représentée par Mr. Walter Narajowski, en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés belge et l'article 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise, pour une durée à partir de sa nomination initiale et s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Il apparait des informations à la disposition de la Société et d'information fournie par Mr. Walter Narajowski que LabDx L.L.C. et Mr. Walter Narajowski satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

- (a) Votes prononcés: 14.902.783 soit 32,92% du capital social
- (b) Votes pour ladite résolution: 14.619.983
- (c) Votes contre ladite résolution: 282.800
- (d) Abstentions: 0

14 1110 1711

Nomination de Hasseltberg BVBA, représentée par Mme Ruth Devenyns, en tant qu'administrateur

Ce point à l'ordre du jour concerne la nomination d'un administrateur.

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration prend note de la fin du mandat de Mme Ruth Devenyns en tant qu'administrateur de la Société et recommande de nommer Hasseltberg BVBA, représentée par Mme Ruth Devenyns, en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 98,10%.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Hasseltberg BVBA, représentée par Mme Ruth Devenyns, en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés belge et l'article 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise, avec effet immédiat et pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Il apparait des informations à la disposition de la Société et d'information fournie par Mme Ruth Devenyns que Hasseltberg BVBA et Mme Ruth Devenyns satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le





mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs nonexécutifs dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

(e) Votes prononcés: 14.902.783 soit 32,92% du capital social

(f) Votes pour ladite résolution: 14.619.983

(g) Votes contre ladite résolution: 282.800

(h) Abstentions: 0

9. Nomination de Mr. Mark Shaffar en tant qu'administrateur

En tenant compte de l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération, le conseil d'administration recommande de nommer Mr. Mark Shaffar (ou, au choix de Mr. Mark Shaffar, une société de management contrôlée par Mr. Mark Shaffar et avec Mr. Mark Shaffar en tant que représentant permanent) en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société.

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à la majorité de 98,10%.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Mr. Mark Shaffar, soit directement soit, tel qu'il sera indiqué par Mr. Mark Shaffar lors de l'assemblée générale des actionnaires, à travers la nomination de Shaffar LLC ou une telle autre société de management contrôlée par Mr. Mark Shaffar et avec Mr. Mark Shaffar en tant que représentant permanent, en tant qu'administrateur indépendant non-exécutif de la Société, au sens de l'article 526ter du Code des sociétés belge et l'article 2.3 du Code belge de gouvernance d'entreprise, avec effet immédiat et pour une durée s'étendant jusqu'à, et y compris, la clôture de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à tenir en 2020 qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019. Il apparait des informations à la disposition de la Société et d'information fournie par Mr. Mark Shaffar que Shaffar LLC et Mr. Mark Shaffar satisfont aux critères applicables en matière d'indépendance. Le mandat d'administrateur sera rémunéré tel qu'indiqué pour les administrateurs non-exécutifs dans le rapport de rémunération inclus dans le rapport annuel du conseil d'administration pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Vote: Cette résolution est adoptée comme suit:

(a) Votes prononcés: 14.902.783 soit 32,92% du capital social

(b) Votes pour ladite résolution: 14.619.983

(c) Votes contre ladite résolution: 282.800

(d) Abstentions: 0

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés et plus aucun sujet n'étant soulevé par les actionnaires, la séance est levée à 10 :58 heures par le Président faisant fonction.

Le présent procès-verbal est signé en trois exemplaires originaux par tous les membres du bureau, le commissaire et les actionnaires ou leur mandataire, ainsi que les titulaires de warrants qui en font la demande.

D' M

Par:

Dr. Jan Groen Président faisant fonction

M. Jean Scelso

Secrétaire

Par:

Mme Ruth Deveryns

Scrutateur

M. Laurent Sloot

Scrutateur

Par:

BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, représence par Mr. Gert Claes,

réviseur d'entreprises

Commissaire

ANNEXE A

PIECES AFFERENTES AUX CONVOCATIONS

N A F

ANNEXE B

REGISTRE

(

14 A A

ANNEXE C

LISTE DE PRESENCE - PROCURATIONS

A 15 A

ANNEXE D

COPIE (A) DU RAPPORT ANNUEL COMBINÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS ET LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES (NON CONSOLIDÉS) DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018; (B) DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES (NON CONSOLIDÉS) DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018; ET (C) DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018.

M P16

ANNEXE E

COPIE DES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES (NON CONSOLIDÉS) POUR L'EXERCICE SOCIAL CLÔTURÉ AU 31 DÉCEMBRE 2015

17 /G)

ANNEXE F

Copie des comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019

(

(M) 18

ANNEXE G

NOTE EXPLICATIVE

The plant of the p